

NOTICE DESCRIPTIVE

Travaux de d molition, de construction et de restauration des parties communes

AZZURRA

GAMME BLACK

Version 22/05/2024



PRESENTATION DU PROGRAMME

C'est un ensemble de villas dénommé « **AZZURRA** » et situé au « **600 chemin du Mont Leuze à Villefranche sur Mer 06230** ».

Le projet comprend 20 villas individuelles, d'un étage sur rez-de-chaussée.

La présente notice concerne notamment les travaux suivants :

S'agissant des équipements communs extérieurs

- Les travaux de dépose de terrains de tennis, des escaliers, des voiries et plus généralement de tous les équipements extérieurs qui devront être supprimés et/ou remplacés ;
- Les travaux de construction des équipements communs extérieurs ;
- Les VRD
- Les Espaces Verts
- Les places de stationnement
- Les éclairages et autres fournitures extérieurs.

S'agissant des villas :

- Les travaux de dépose des auvents, des appentis et des terrasses de toutes les villas
- La dépose de la toiture des villas n°5 et 15
- La surélévation des villas n°5 et 15
- La construction des balcons et terrasses de toutes les villas
- L'aménagement des escaliers extérieurs des villas n° 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20
- Les travaux d'extension des villas n°2, 3, 7, 11, 12, 13, 14

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La restauration sera conforme :

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- Aux règles de construction et de sécurité.
- A la réglementation acoustique (visant l'arrêté du 30 juin 1999).
- A la réglementation thermique (RT Existant, éléments par éléments).
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

La conformité technique de la restauration sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Contractant Général.

Le Contractant Général se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la restauration, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans d'aménagement sont indiquées sous réserves des tolérances de la restauration. Les meubles présents dans les plans d'aménagement sont dessinés, à titre indicatif, et ne sont bien évidemment pas fournis. Les villas seront livrées nues de tout meuble.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des équipements

communs de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Engagement RSE :

Les notices ont également vocation à traduire au sein de chaque opération les engagements du Groupe Nexity à produire des logements plus respectueux de la santé des occupants et de l'environnement.

Cela conduit le Groupe Nexity à améliorer régulièrement les référencements pour intégrer les solutions les plus performantes en matière d'économies de ressources (eau, énergie, etc.), de qualité de l'air, de gestion des déchets et de mobilité décarbonée. Vous retrouverez nos engagements notés en vert dans cette notice.

En tant que constructeur et restaurateur de la ville de demain, nous nous devons d'être un acteur engagé pour répondre aux défis environnementaux.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES VILLAS

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

1.1.2 FONDATIONS

Des fouilles pourront être prévues dans le cas de réalisation de fondations définies au paragraphe suivant. Les terres extraites seront réutilisées en comblement, ou évacuées, le cas échéant.

Fondations existantes :

- En fonction des études structurelles, et dans le cas où des renforcements complémentaires seraient nécessaires, ces derniers seront réalisés par procédés conformes aux prescriptions des rapports d'études géotechniques et structurelles, pour prise en compte des descentes de charges du projet.

Si nécessaire, dans le cas réalisation de fondations **neuves** :

- Nature(s), solution(s) et procédé(s) selon études, suivant diagnostics, sondages et nécessité structurelle pour éventuellement les surélévations et les terrasses et balcons suspendus.

1.2 DEPOSES

Déposes dans le respect des structures des auvents, des appentis et des terrasses de l'ensemble des villas.

Dépose de la toiture des villas 5 et 15.

1.3 MURS ET OSSATURE

Selon les besoins du projet, dans le cadre de la réalisation de murs neufs (surélévation des villas n° 5 et 15 et extension des villas n°2, 3, 7, 11, 12, 13, 14) et/ou de bouchement de baies, ces travaux de restauration pourront être réalisés en parpaing creux, pleins ou à bancher en briques, la marque de cette dernière sera **BOUYER LEROUX** ou équivalent (fabrication française).

1.3.1 MURS DU SOUS-SOL

Sans Objet.

1.3.2 MURS DE FACADES

- Façades selon les villas :
 - o Les façades nouvelles seront traitées à l'aide d'un enduit d'aspect et de couleur conforme au permis de construire.
 - o Les façades nouvelles seront traitées à l'aide d'une reprise de parement pierre conforme au permis de construire.

1.3.3 MURS PIGNONS

Selon article 1.2.2.

1.3.4 MURS MITOYENS

Sans Objet.

1.3.5 MURS EXTERIEUR DIVERS (loggias – séchoirs)

Sans Objet.

1.3.6 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

1.4 PLANCHERS

1.4.1 PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

- Dans le cas d'éventuels planchers **Neufs** : pour les surélévations des villas n° 5 et 15
 - o Ces derniers seront constitués d'une dalle en béton armé, préfabriquée ou traditionnelle ou dito l'existant.

1.4.2 PLANCHERS SOUS TERRASSE

Les planchers des terrasses seront constitués d'une dalle en béton armé, préfabriquée ou traditionnelle ou en bac métallique posé sur des poteaux et les poutres métal ou béton.

1.4.3 PLANCHERS SUR LOCAUX COLLECTIFS DIVERS CHAUFFES

Les planchers sur les locaux techniques des seront constitués d'une dalle en béton armé, préfabriquée ou traditionnelle.

1.5 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.5.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES pour les surélévations des villas 5 et 15

- Récupération et évacuation des eaux pluviales des toitures par chéneaux ou gouttières vers les descentes d'eaux pluviales selon études fluides et VRD.
- Installation des chéneaux, gouttières et des descentes d'eaux pluviales sur les façades conforme au permis de construire.

1.6 TOITURES

1.6.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Pour les surélévations des villas 5 et 15

- Charpente en bois

Il est prévu un emplacement des systèmes de récupération des EP par chéneaux et/ou gouttières, et descentes en PVC avec fonte en pied de façades, ou dauphin, selon plans fluides.

Dans le cadre d'une toiture en tuiles, la marque sera **BMI – MONIER** ou équivalent (fabrication française).

1.6.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Sans Objet.

1.6.3 SOUCHES DE CHEMINEE, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

- Les dispositifs techniques (sorties VMC et ventilations primaires) sortiront en toiture

1.7 **Escaliers extérieurs pour les villas concernées**

Villas n° 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20.

Aménagement d'un escalier extérieur suivant projet architectural

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS DES BALCONS, LOGGIAS ET SECHOIRS

Balcons :

Les sols des balcons seront revêtus d'un carrelage format 60*60 cm de marque **NEWKER**

2.2 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)

2.2.1 SOUS-FACE DES BALCONS

Il sera appliqué deux couches de peinture ou en enduit conforme au permis de construire.

3 EQUIPEMENTS GENERAUX DES VILLAS

Sans objet.

3.1 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

3.1.1 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Localisation suivant plans architectes, selon études Fluides et VRD :

- Le nombre précis de comptage est déterminé par l'étude technique et implanté dans les espaces communs extérieurs

3.1.2 COLONNES MONTANTES

Sans Objet.

3.2 ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

Concernant les **équipements communs extérieurs** :

- Il incombera à l'ASL AZZURRA de prendre en charge les abonnements auprès des fournisseurs d'énergies à intégrer aux charges des équipements communs.

3.3 SERRURERIE ET GARDE-CORPS EXTERIEURS

3.3.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

Si les garde-corps et barres d'appui proposés sont en aluminium ou en acier à barreaudage, ils seront de la marque **LA TOULOUSAIN** (fabrication française) ou équivalent *Coloris suivant permis de construire.*

3.3.2 GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Un barreaudage peut être mis en œuvre sur les huisseries des WC.

3.3.3 OUVRAGES DIVERS

Sans objet.

3.4 PEINTURES

3.4.1 PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

3.4.1.1 Sur serrurerie

Localisation suivant plans architectes (lisses), selon nécessité :

- Thermolaquage en usine
OU
- Peinture appliquée sur site
- RAL suivant permis de construire.

3.5 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

3.5.1 Distribution d'eau froide

Un point de puisage sera installé sur toutes les terrasses et balcons.

3.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

3.6.1 Équipement

Il est prévu une applique lumineuse pour les terrasses et les balcons.

4 ANNEXES PRIVATIVES

4.1 PARKINGS EXTERIEURS

4.1.1 SOLS

Suivant plans architectes et plans du bureau d'études VRD :

- Les sols seront en enrobé ou en stabilisé : soit par une réfection de la couche de roulement soit neuf si ils sont créés.

4.1.2 DELIMITATION AU SOL

Suivant plans architectes et plans du bureau d'études VRD :

- Les places seront délimitées par des bordures soit par un marquage au sol ou une couleur de revêtement différent

4.1.3 SYSTEME DE REPERAGE

Localisation suivant plans architectes et études VRD :

- L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par des bornes lumineuses ou candélabres, suivant choix architectes, commandés par interrupteur crépusculaire relié à une horloge.

4.1.4 SYSTEME CONDAMNANT L'ACCES

Localisation suivant plans architectes et études VRD :

- L'ouverture du portail d'accès principale sera commandée par télécommande type mini-émetteur (2 par villa).

5 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AUX VILLAS ET LEURS EQUIPEMENTS

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte et la notice paysagère

5.1 DEPOSES

Déposes des terrains de tennis

Dépose des escaliers extérieurs de circulations dans les espaces communs

Dépose des voiries

Dépose des murets pour certains dans les espaces communs

5.2 VOIRIES ET PARKING

5.2.1 VOIRIES D'ACCES

Suivant plans architectes, selon études paysagères et VRD :

- Les voies d'accès et de circulation automobiles seront principalement réalisées en enrobé.
- Les zones de stationnement pourront être réalisé avec des revêtements type dalle béton engazonnée ou sable stabilisé ou en enrobé.

- Les complexes de sol, ainsi que les finitions, pourront être modifiées suivant les contraintes techniques, les études géotechniques, ainsi que les normes en vigueur, notamment en matière de portance.
- Coloris des matériaux de finition suivant choix architectes, paysagiste et selon permis de construire.

5.2.2 TROTTOIRS

Suivant plans architectes, selon études paysagères et VRD :

- Les cheminements piétonniers extérieurs pourront être réalisés avec des revêtements type sable stabilisé ou enrobé.
- Coloris des matériaux de finition suivant choix architectes, paysagiste et selon permis de construire.

5.2.3 PARKINGS VISITEURS

Il prévu quelques places visiteurs.

5.3 CIRCULATION DES PIETONS

5.3.1 CHEMIN D'ACCES AUX ENTREES, EMMARCHEMENTS, RAMPES, COURS

Suivant plans architectes, selon études paysagères et VRD

- Les escaliers emmarchements extérieurs pourront être réalisés avec des revêtements type sable stabilisé avec rondins de bois, béton brut ou balayé, emmarchement en pierre.

5.4 ESPACES VERTS COMMUNS

Les espaces verts et zones d'engazonnement seront réalisés selon plan d'aménagement de l'architecte, et/ou du paysagiste, et selon études VRD.

Il sera prévu différents espaces et surfaces végétalisées intégrant des petites moyennes et hautes tiges.

5.5 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Il sera prévu deux terrains de pétanque qui seront réalisés selon plan d'aménagement de l'architecte, et/ou du paysagiste, et selon études VRD. Le revêtement sera de type petit gravillons ou stabilisé.

5.6 PISCINE

Il sera prévu une piscine ainsi qu'un bassin pour enfants qui seront réalisés selon plan d'aménagement de l'architecte, et/ou du paysagiste, et selon études VRD.

- La coque sera en béton armé avec un enduit d'étanchéité revêtu d'un carrelage ou d'un liner PVC.
- Les margelles seront en pierre naturelle.
- Le revêtement périphérique sera de type résine drainante ou équivalent

Un local technique en sous-sol abritera le moteur et les équipements technique ainsi qu'un WC d'appoint.

Les planchers des piscines seront constitués d'une dalle en béton armé, préfabriquée ou traditionnelle.

5.7 ECLAIRAGE EXTERIEUR

5.7.1 ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES

Suivant plans architectes, et selon études paysagères et VRD, l'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par bornes lumineuses ou candélabres, commandés par interrupteur crépusculaire relié à une horloge.

5.8 CLOTURES

5.8.1 SUR RUE

Suivant plans architectes, et selon études paysagères et VRD, la limite de l'entrée du site (hors villa 20) sera matérialisée par un portail entrée sortie à barreaudage. Il sera motorisé avec bip et code d'accès, éventuellement selon études paysagères et permis de construire.

En fonction du nivellement du terrain il pourra être réalisé des **murets maçonnés**, des enrochements et des haies arbustives entre les jardins et les voies publiques, ainsi qu'en limite mitoyenne entre jardins privés, selon études paysagères et permis de construire.

5.8.2 AVEC LES PROPRIETES VOISINES

Sans objet

5.9 RESEAUX DIVERS

5.9.1 ELECTRICITE (poste de transformation extérieur)

Le branchement sera prévu exécuté par le concessionnaire, à partir du réseau de distribution public.

Il est prévu la création d'un poste transformateur public et la réalisation des nouveaux réseaux BT conforme aux demandes du concessionnaire.

5.9.2 BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Raccordements à la microstation existante conformes aux cahiers des charges des concessionnaires, du permis de construire ainsi que des spécifications communales et départementales.

5.9.3 EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Localisation suivant plans architectes et études VRD : Évacuation naturelle par infiltration.

5.9.4 BOITES AUX LETTRES

Les boîtes aux lettres de marque **SIRANDRE** (fabrication française), seront posées en applique ou encastrées suivant plans. Leur disposition sera conforme aux prescriptions concernant l'accessibilité des personnes handicapées.

NOTICE DESCRIPTIVE

Travaux de restauration

AZZURRA

GAMME BLACK

Version 22/05/2024



Sommaire

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
NOTE GENERALE	4
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1 INFRASTRUCTURE	5
1.2 MURS ET OSSATURE	5
1.3 PLANCHERS	6
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION	6
1.5 ESCALIERS	6
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	Erreur ! Signet non défini.
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	6
1.8 TOITURES	7
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	8
2.1 SOLS ET PLINTHES	8
2.2 REVETEMENTS MURAUX	8
2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)	8
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	9
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE	9
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	9
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS	Erreur ! Signet non défini.
2.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES	10
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	11
2.10 EQUIPEMENTS DOMOTIQUES	16
3 ANNEXES PRIVATIVES	17
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	17
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS	17
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	Erreur ! Signet non défini.
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	Erreur ! Signet non défini.
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	Erreur ! Signet non défini.
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGES	Erreur ! Signet non défini.
4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	Erreur ! Signet non défini.
4.4 CAGES D'ESCALIERS	Erreur ! Signet non défini.

4.5	LOCAUX COMMUNS	_____	Erreur ! Signet non défini.
4.6	LOCAUX SOCIAUX	_____	Erreur ! Signet non défini.
4.7	LOCAUX TECHNIQUES	_____	Erreur ! Signet non défini.
4.8	CONCIERGERIE	_____	Erreur ! Signet non défini.
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	_____	18
5.1	ASCENSEURS ET MONTE CHARGES	_____	18
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	_____	18
5.3	TELECOMMUNICATIONS	_____	18
5.4	RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	_____	Erreur ! Signet non défini.
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	_____	Erreur ! Signet non défini.
5.6	ALIMENTATION EN EAU	_____	18
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	_____	19
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	_____	19
5.9	ESTIMATION DES CONSOMMATIONS	_____	19
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	_____	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.1	VOIRIES ET PARKING	_____	Erreur ! Signet non défini.
6.2	CIRCULATION DES PIETONS	_____	Erreur ! Signet non défini.
6.3	ESPACES VERTS COMMUNS	_____	Erreur ! Signet non défini.
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	_____	Erreur ! Signet non défini.
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	_____	Erreur ! Signet non défini.
6.6	CLOTURES	_____	Erreur ! Signet non défini.
6.7	RESEAUX DIVERS	_____	Erreur ! Signet non défini.

PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente notice concerne la réhabilitation d'un ensemble de villas, dénommé « **AZZURRA** » et situé au « **600 chemin du mont Leuze à Villefranche sur Mer 06230** ».

Le projet comprend 20 villas individuelles, d'un étage sur rez-de-chaussée,

NOTE GENERALE

Les caractéristiques techniques de l'immeuble ainsi que les prestations proposées sont définies par la présente notice.

La restauration sera conforme :

- Aux lois et réglementations en vigueur à la date de dépôt du permis de construire
- Aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment.
- Aux règles de construction et de sécurité.
- A la réglementation acoustique (visant l'arrêté du 30 juin 1999).
- A la réglementation thermique (RT Existant, éléments par éléments).
- A la réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées.

La conformité technique de la restauration sera, tout au long de sa mise en œuvre, vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité du programme. Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipements de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Contractant Général.

Le Contractant Général se réserve la possibilité de remplacer les matériaux, équipements ou appareils décrits dans la présente notice dans le cas où pendant la restauration, leur fourniture ou leur mise en œuvre se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, ...).

Les matériaux, équipements ou appareils de remplacement seront toujours de qualité équivalente.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans d'aménagement sont indiquées sous réserves des tolérances de la restauration. Les meubles présents dans les plans d'aménagement sont dessinés, à titre indicatif, et ne sont bien évidemment pas fournis. Les villas seront livrées nues de tout meuble.

Les teintes, coloris, finitions des façades, les choix relatifs aux terrasses et balcons, les revêtements des équipements communs de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte en accord avec les différents services administratifs impliqués.

Engagement RSE :

Les notices ont également vocation à traduire au sein de chaque opération les engagements du Groupe Nexity à produire des logements plus respectueux de la santé des occupants et de l'environnement.

Cela conduit le Groupe Nexity à améliorer régulièrement les référencements pour intégrer les solutions les plus performantes en matière d'économies de ressources (eau, énergie, etc.), de qualité de l'air, de gestion des déchets et de mobilité décarbonée. Vous retrouverez nos engagements notés en vert dans cette notice.

En tant que constructeur et restaurateur de la ville de demain, nous nous devons d'être un acteur engagé pour répondre aux défis environnementaux.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 FOUILLES

1.1.2 FONDATIONS

Des fouilles pourront être prévues dans le cas de réalisation de fondations définies au paragraphe suivant. Les terres extraites seront réutilisées en comblement, ou évacuées, le cas échéant.

1.2 MURS ET OSSATURE

Selon les besoins du projet, dans le cadre de la reprise de murs et/ou de bouchement de baies, ces travaux de restauration pourront être réalisés en parpaing creux, pleins ou à bancher en briques, la marque de cette dernière sera **BOUYER LEROUX** ou équivalent (fabrication française).

1.2.1 MURS DU SOUS-SOL

Sans Objet.

1.2.2 MURS DE FACADES

Les murs de façades existants sont conservés, nettoyés en vue d'être revêtus d'un enduit ou d'un parement pierre.

Structure :

- Les murs des façades sont existants ;
 - Reprise des seuils, appuis de fenêtres, linteaux, etc. suivant nécessité ;
 - Reprise des éléments présentant des fissures ;
 - Modifications ponctuelles d'ouvertures en façades ;
- Façades selon les villas :
- Les façades restaurées seront traitées à l'aide d'un enduit d'aspect et de couleur conforme au permis de construire.
 - Les façades restaurées seront traitées à l'aide d'une reprise de parement pierre conforme au permis de construire.
 -

1.2.3 MURS PIGNONS

Selon article 1.2.2.

1.2.4 MURS MITOYENS

Sans Objet.

1.2.5 MURS EXTERIEUR DIVERS (loggias – séchoirs)

Sans Objet.

1.2.6 MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (refends)

- Concernant les murs et poteaux intérieurs porteurs
- Suivant localisation, reprise selon nécessité, et doublage par plaque de plâtre
 - Modifications ponctuelles suivant plans ;

- Murs repris en maçonnerie, béton ou parpaing selon les villas.

1.2.7 MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

Entre locaux privés :

- Cloison sèche séparative composée de plaques de plâtre sur ossature métallique, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique, de type SAD ou équivalent, adapté à la hauteur d'emploi.
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois existantes ou maçonnées par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre, épaisseur conforme à la réglementation.

1.3 PLANCHERS

Les planchers de type poutrelle hourdis seront conservés, renforcés, restaurés, si nécessaire.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 ENTRE PIECES PRINCIPALES

Les cloisons de distribution seront constituées de parement en plaque de plâtre sur ossature métallique. Celles séparant la zone jour/nuit seront de même nature

1.4.2 ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

Les cloisons de distribution seront de même nature que celles posées entre les pièces principales. Dans les salles de bains et salles d'eau, le parement de la cloison sera en plâtre hydrofuge.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 ESCALIERS

Escaliers intérieurs **existants** :

- Restauration des dalles, paliers et marches existantes ;

Escalier intérieur **neuf pour la villa 5** :

- Escaliers en structure bois ou béton ou métal selon études structurelles, prescriptions thermiques et acoustiques.

Remplacement garde-corps bois à barreaudage ou main courante conformes à la réglementation.

1.5.2 ESCALIERS DE SECOURS

Sans Objet.

1.6 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.6.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Récupération et évacuation des eaux pluviales des toitures par chéneaux ou gouttières vers les descentes d'eaux pluviales selon études fluides et VRD.
- Installation des chéneaux, gouttières et des descentes d'eaux pluviales sur les façades conforme au permis

de construire.

CHUTES D'EAUX USEES ET EAUX VANNES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits sous plancher bas du RdC.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre, selon localisation.

1.6.2 CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Sans Objet.

1.7 TOITURES

1.7.1 CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

- Reprises ponctuelles de la charpente en bois existante selon nécessité.
- Modifications ponctuelles pour sorties en toiture suivant nécessité.
- Réfection et/ou révision ponctuelle de la couverture en tuile dito l'existant y compris tous accessoires.
-

Il est prévu un emplacement des systèmes de récupération des EP par chéneaux et/ou gouttières, et descentes en PVC avec fonte en pied de façades, ou dauphin, selon plans fluides.

Dans le cadre d'une toiture en tuiles, la marque sera **BMI – MONIER** ou équivalent (fabrication française).

1.7.2 ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Sans Objet.

1.7.3 SOUCHES DE CHEMINEE, VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

- Les dispositifs techniques (sorties VMC et ventilations primaires) sortiront en toiture

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES (COMPRIS ENTREES ET DEGAGEMENTS)

Les sols de l'entrée, du séjour, des dégagements et des placards attenants seront revêtus d'un carrelage format 60*60 cm de marque **NEWKER** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou équivalent. Les plinthes seront assorties au revêtement.

Coloris au choix parmi les inspirations proposées par le Contractant Général.

Les sols des chambres et des placards attenants seront revêtus d'un parquet contrecollé monolame 130 mm de large de marque BERRY ALLOC (fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+). Les plinthes seront assorties ou en médium (MDF) de couleur blanche à bord rond.

Coloris au choix parmi les inspirations proposées par le Contractant Général.

Les seuils de transition seront de marque SCHLÜTER ou équivalent.

2.1.2 SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Les sols des WC, salles de bain, salles d'eau et cuisine seront revêtus d'un carrelage format 60*60 cm de marque **NEWKER** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou équivalent. Les plinthes seront assorties au revêtement.

Coloris au choix parmi les inspirations proposées par le Contractant Général.

2.2 REVETEMENTS MURAUX

2.2.1 REVETEMENTS MURAUX DES PIECES DE SERVICE

Dans les salles de bain et salles d'eau, il sera proposé à l'acquéreur un choix d'harmonies de faïence de format 30*60 cm de marque **NEWKER** (fabrication européenne, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+). Les plinthes seront assorties au revêtement.

Calepinage et coloris au choix parmi les inspirations proposées par le Contractant Général.

Localisations :

- Tous murs et toute hauteur (y compris tablier de baignoire) et paillasses éventuelles dans les salles de bains et salles d'eau.
- A hauteur de la tablette du bâti-support de cuvette, y compris tablette dans les WC.
- Au-dessus du lave main sur 30cm

2.2.2 REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au chapitre 2.8. : peinture, papiers peints, tentures.

2.3 PLAFONDS (sauf peinture, tentures)

2.3.1 PLAFOND DES PIECES INTERIEURES

La finition est décrite au chapitre 2.7.1.2.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES PRINCIPALES

Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en **aluminium**, avec ou sans partie fixe, nombre de vantaux selon plans. Elles seront équipées de double vitrage isolant selon nécessité, assurant les isolations acoustiques et thermiques réglementaires. Dimensions et nombres selon plans architecte.

Selon situation, les fenêtres et portes-fenêtres pourront être de type ouvrant à la française à soufflet ou coulissantes. Certaines fenêtres pourront être fixes suivant choix architectes. Les fenêtres pourront être oscillo-battantes, suivant localisation architectes.

2.4.2 MENUISERIES EXTERIEURES DES PIECES DE SERVICES

Idem que pour les pièces principales. Le vitrage des salles de bains et salles d'eau sera translucide.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATION, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 PIECES PRINCIPALES

Les baies des pièces principales (séjour, chambres) seront équipées de volets roulants **aluminium** avec manœuvre manuelle à tous les niveaux.

Les volets roulants des villas seront munis d'un dispositif anti-soulèvement ou un barreaudage extérieur.

Un précâblage est prévu pour anticiper une électrification des volets roulants dans le futur, au choix de l'acquéreur.

2.5.2 PIECES DE SERVICES

Les baies des cuisines et salles de bains seront équipées de volets roulants **aluminium** avec manœuvre manuelle à tous les niveaux.

Les volets roulants des villas seront munis d'un dispositif anti-soulèvement ou un barreaudage extérieur.

Un précâblage est prévu pour anticiper une électrification des volets roulants dans le futur, au choix de l'acquéreur.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 HUISSERIES ET BATIS

Les huisseries seront en pose "fin de chantier" de marque **SOGAL** (fabrication française) pour les portes de distribution. Les huisseries seront métalliques, de la marque **MALERBA** pour les portes palières.

2.6.2 PORTES INTERIEURES

Les portes intérieures seront isoplanes, finition laquée blanche, à âme pleine, de marque **SOGAL** (fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+) ou équivalent.

Elles seront équipées d'un ensemble de béquilles sur rosaces assorties, de modèle **Axel ou Adam** – avec une finition noire ou inox – de la marque **SOGAL** ou équivalent.

- Bec de cane à condamnation pour les WC, les salles de bains, les salles d'eau
- Bec de cane avec clé pour les chambres
- Bec de cane simple pour les autres pièces

2.6.3 IMPOSTES EN MENUISERIES

Sans objet

2.6.4 PORTES PALIERES

Portes palières extérieures

Les portes palières seront iso-phoniques, modèle Pavillon 40 ou Pavillon 45 CR3 de marque **KEYOR** (fabrication française, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+), ou de la marque **MALERBA** avec pions anti-dégondages, microviseur et seuil. Dimensions suivant plans. La finition extérieure sera conforme au carnet de décoration de l'architecte.

Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 3 points, modèle 8150 de marque **BRICARD** d'un cylindre, modèle Alpha de marque **BRICARD** avec 3 clés sur organigramme par logement, d'une double béquille sur rosace **BRICARD** Vital ou Tempo Disco ainsi que d'une butée de porte.

2.6.5 PORTES DE PLACARDS (SUIVANTS PLANS)

Voir paragraphe 2.9.5.1

2.6.6 PORTES DE LOCAUX DE RANGEMENT

Le type et la finition des portes de locaux de rangement seront identiques aux portes intérieures. Nombre et dimensions selon plans.

2.6.7 MOULURES ET HABILLAGES

Sans objet.

2.6.8 ESCALIERS

Les escaliers seront conservés en l'état et revêtus dito la pièce de vie.

2.6.9 OUVRAGES DIVERS

Sans objet.

2.7 PEINTURES - PAPIERS PEINTS – TENTURES

2.7.1 PEINTURES INTERIEURES

Les peintures seront certifiées écolabel européen avec un taux de COV faible pour une meilleure qualité de l'air intérieur. Elles seront de marque **CIRCOULEUR** ou **ALGO PEINTURE** ou équivalent.

2.7.1.1 Sur menuiseries

Sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces, il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée / mat (hors portes intérieures laquées et portes de placards).

2.7.1.1 Sur murs

Il sera appliqué sur les murs deux couches de peinture blanche finition satinée

2.7.1.2 Sur plafonds

Il sera appliqué sur les plafonds deux couches de peinture blanche finition mat.

2.7.1.3 Sur canalisations, tuyauteries apparentes

Il sera appliqué deux couches de peinture blanche finition satinée.

2.7.2 PAPIERS PEINTS

2.7.2.1 Sur murs

Sans objet.

2.7.2.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.8.1 EQUIPEMENTS MENAGERS

2.8.1.1 Bloc évier, kitchenette et robinetterie

Les équipements ménagers existants seront remplacés.

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Ce meuble étant souvent démonté et jeté lors de la livraison du logement, ce choix a pour objectif de limiter le gaspillage. Toutefois sur simple demande écrite sera installé un meuble-évier blanc avec cuve, égouttoir et mitigeur de dimension L1200 x P600 mm,

Les alimentations en eau froide / eau chaude et les attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente. L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer dans les règles de l'art une cuisine équipée d'un évier, de la robinetterie et d'une crédence pour être en conformité avec les certifications de l'opération et avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

Il est prévu des équipements électriques conforme à la réglementation en vigueur pour laisser la possibilité à l'acquéreur d'installer la cuisine de son choix (Cf. Equipement électrique 2.9.3).

2.8.1.2 Appareils et mobilier

Sans Objet.

2.8.1.3 Evacuation des déchets

Sans Objet.

2.8.2 EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

2.8.2.1 Distribution d'eau froide

Les équipements de sanitaires et plomberie existants seront remplacés.

La distribution individuelle sera en cuivre si les réseaux apparents ou en tuyaux réticulés si les réseaux sont non apparents

Les alimentations seront conformes au plan de l'architecte et desserviront les points d'eau nécessaire tel que : cuisine, salle de bain, salle d'eau, buanderie et un point de puisage extérieur.

Compteur d'eau individuel : dans tous les cas les alimentations sont individuelles avec robinet de coupure.

2.8.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet.

2.8.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production d'eau chaude des villas sera assurée :

- par un système de chauffage individuel avec pompe à chaleur et ballon thermodynamique, de marque **mitsubishi** (fabrication française) ou équivalent.

2.8.2.4 Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents et raccordées au regard extérieur de chaque villa pour rejoindre le circuit d'assainissement.

Localisation suivant plans architectes et études fluides.

2.8.2.5 Distribution du gaz

Sans Objet.

2.8.2.6 Branchements en attente

Une alimentation et une évacuation seront prévues dans les cuisines pour le lave-linge et le lave-vaisselle. L'alimentation et l'évacuation du lave-linge pourront éventuellement être prévues en salle de bains ou en salle d'eau, suivant plans.

2.8.2.7 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Les salles de bains seront équipées (suivant plans) :

- D'une baignoire en acrylique, modèle Integra de marque **VITRA** (fabrication européenne), de dimensions 170x70 cm
- D'un meuble-vasque de 80 cm ou 60 cm selon plans, modèle Métropole Edge de marque **VITRA** (fabrication européenne) ou modèle Hugo + de marque **NEOVA** (fabrication française), avec vasque céramique, miroir avec éclairage LED en applique de **VITRA** ou **NEOVA** et poignées assorties. 3 Coloris au choix de meubles.
- D'un pare-baignoire, profilés chromés, verre sécurit, modèle Aurora 1B de marque **NOVELLINI** (fabrication européenne)
- D'un tablier de baignoire carrelé

Les salles d'eau seront équipées (suivant plans):

- D'un receveur de douche, modèle Leaf de marque **VITRA** (90*90 ou 90*120 selon plans) (fabrication européenne)
- D'un meuble-vasque de 80 cm ou 60 cm selon plans, modèle Métropole de marque **VITRA** (fabrication européenne) ou modèle Hugo + de marque **NEOVA** (fabrication française), avec vasque céramique, miroir avec éclairage LED en applique de **VITRA** ou **NEOVA** et poignées assorties. 3 Coloris au choix de meubles.
- D'une cabine ou porte de douche avec profilés chromés, verre sécurit, dimensions selon plans, modèle **Young** de marque **NOVELLINI** (fabrication européenne)

Selon plans, les toilettes seront équipées d'une cuvette WC suspendu, modèle Integra de marque **VITRA** (fabrication européenne) ou équivalent. L'abattant sera épais et à fermeture douce. Le bâti support sera le modèle Rec de marque **NICOLL** (fabrication française).

Le lave-mains sera de modèle Root Flat de marque **VITRA** ou FIT/SLIM de marque **NEOVA**.

2.8.2.8 Robinetterie

La robinetterie installée sur les meubles-vasques sera de type mitigeur chromée à cartouche céramique, de taille M et de référence Bauedge (norme NF) de marque **GROHE** ou équivalent.

La robinetterie installée sur les lave-mains sera de type mitigeur chromée à cartouche céramique, de taille XS et de référence Bauedge (norme NF) de marque **GROHE** ou équivalent.

2.8.2.9 Accessoires divers

Les salles de bain seront équipées d'un ensemble colonne de douche Tempesta Cosmopolitan system 250 avec mitigeur thermostatique Bain/Douche **GROHE** ou équivalent, comprenant une douche de tête Tempesta 250 à tête, ronde ou cube, un jet de pluie, un bras de douche 390 mm orientable horizontalement, une douchette Tempesta Cosmopolitan 100 à 2 jets à limiteur de débit intégré (débit limité inférieur à 9.5 l/min), un flexible Rotaflex 1750 mm, le tout en finition chromée.

Les salles de bain seront équipées d'un ensemble colonne de douche Tempesta Cosmopolitan system 250 avec mitigeur thermostatique Douche **GROHE** ou équivalent, comprenant une douche de tête Tempesta 250 à tête, ronde ou cube, un jet de pluie, un bras de douche 390 mm orientable horizontalement, une douchette Tempesta Cosmopolitan 100 à 2 jets à limiteur de débit intégré (débit limité inférieur à 9.5 l/min), un flexible Rotaflex 1750 mm, le tout en finition chromée.

2.8.3 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

2.8.3.1 Type de l'installation

Les appareillages seront conformes à la norme NFC 15-100 et au Code de la Construction et de l'Habitation série ODACE STYL BLANC de marque **SCHNEIDER ELECTRIC** (fabrication européenne).

Le tableau électrique sera composé d'un tableau de protection de marque **HAGER** (fabrication française) et d'un tableau de communication de marque **CASANOVA** (fabrication française). Le bac d'encastrement ou goulotte recevant ces équipements sera de marque **ATOLE**.

2.8.3.2 Puissance à desservir

Selon plans architectes, et plans des bureaux d'études électrique :

- En chauffage électrique :
 - o **7 kVa** si surface utile < 35 m²
 - o **9 kVa ou 12 kVa** si surface utile > 35 m² et < 100 m²

2.8.3.3 Equipement de chaque pièce

Les appareillages seront conformes à la norme NFC 15-100 et de marque EUR'OHM série Square Blanc.

Chaque pièce sera équipée d'une ampoule basse consommation type LED.

Un détecteur autonomes avertisseurs de fumée est disposé à chaque niveau.

- Entrée :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique,
- 1 prise de courant
- 1 Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée avec pile garantie 10 ans, de la marque **SCHNEIDER ELECTRIC** ou équivalent.

- Séjour :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique,
- 1 prise de courant 16 A+T avec un minimum de 6 prises
- 2 prises RJ 45 côte à côte,
OU
- 1 prise TV/FM/SAT.

- Chambres :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique
- 4 prises de courant 16 A+T,
- 1 prise RJ 45,
OU
- 1 prise TV/FM/SAT.

- Dégagement :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique
- 1 prise de courant 16 A+T.

- Cuisine :

- 1 point d'éclairage,
- 1 point d'éclairage en applique au-dessus de l'évier
- 7 prises de courant 16 A+T, dont au moins 4 situées au-dessus du plan de travail libre
- 1 prise de courant 32 A+T pour la plaque de cuisson et 1 sortie de fil pour hotte,
- 3 prises de courant 20 A+T spécialisées pour lave-vaisselle, four, et lave-linge, selon typologie de logement ;
- Nota, suivant plans :
 - 1 prise de courant 16 A+T spécialisée pour le lave-linge pourra être située en salle de bains ou en salle d'eau suivant plans architecte.
 - 1 alimentation électrique pour le ballon thermodynamique, localisation selon plan architectes et bureau d'études fluides.

- Salle de Bains et/ou Salle d'Eau :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique,
- 1 bandeau lumineux en applique de classe II IP 23 au-dessus du miroir du lavabo,
- 1 prise de courant 16 A+T
- Nota, suivant plans :
 - 1 prise de courant 16 A + T spécialisée pour le lave-linge, selon plans architectes et bureaux d'études fluides.

- WC :

- 1 point d'éclairage en plafond ou en applique

2.8.3.4 Sonnerie de porte d'entrée

Sonnerie deux tons intégrée au tableau d'abonné avec bouton poussoir et porte étiquette au droit de la porte palière.

2.8.4 CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.8.4.1 Type d'installation

La production de chauffage et de climatisation des villas sera assurée :

- par un système de chauffage individuel avec pompe à chaleur et ballon thermodynamique, type Ecodan duo réversible de marque **MITSUBISHI** (fabrication française) ou équivalent.

2.8.4.2 Température garantie des pièces

2.8.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Le chauffage et la climatisation du séjour et des chambres sera assuré par des unités murale en applique de marque **MITSUBISHI**(fabrication française) ou équivalent.

Les SDB et SDE seront équipées de sèche-serviettes électrique en acier avec tubes plats de marque **ATLANTIC THERMOR** (fabrication européenne) ou de marque **FINIMETAL** (fabrication européenne), de couleur blanche.

2.8.4.4 Conduits de fumée

2.8.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le système de ventilation installé sera de classe « A » pour permettre une qualité de l'air optimale dans les logements. Le choix de la classe d'étanchéité A améliore l'étanchéité des réseaux. Les assemblages seront réalisés par emboîtement avec des accessoires équipés de joints à lèvre.

Ventilation de type mécanique contrôlée (VMC) hygroréglable avec bouches d'extraction en cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC de marque **ATLANTIC** (fabrication française).

2.8.4.6 Conduits et prises d'air frais

Par grilles d'aération normalisées, incorporées dans traverses hautes des menuiseries aluminium ou coffres de volets roulants des pièces principales de marque **ATLANTIC** (fabrication française).

2.8.5 EQUIPEMENTS INTERIEURS DES PLACARDS ET PIECES DE RANGEMENT

2.8.5.1 Placards (selon plans)

Selon plans les placards en pointillés ne sont pas inclus.

Les entrées et les suites parentales seront équipées de placard intégré avec façade constituée de panneaux battants de la collection PANORAMIQUE de marque **SOGAL** ou équivalent (fabrication française, marquage NF, critère d'émission dans l'air intérieur : classement A+). Ils seront équipés d'un système d'amortisseur pour fermeture silencieuse. Les décors seront au choix dans la gamme du Contractant général. L'aménagement sera au choix de l'acquéreur selon les propositions dans la gamme du Contractant général.

Les architectes proposeront des placards de dimensions, dans la mesure du possible, standardisés.

Un aménagement de placard intégré sera prévu par logement selon les plans :

- Pour un placard de dimension **inférieure à 1 mètre**, l'aménagement comprendra une étagère équipée d'une tringle ;
- Pour un placard de dimension comprise entre **1 mètre et 1,20 mètre**, l'aménagement comprendra un module avec étagères de 50 cm de largeur, un tiroir et d'une penderie avec tringle sur l'espace restant ;
- Pour un éventuel placard intégré de dimension comprise entre **1,20 mètre et 1,84 mètre**, l'aménagement comprendra un module avec étagères de 50 cm de largeur, un tiroir et d'une penderie avec tringle sur l'espace

restant ;

- Pour un éventuel placard intégré de dimension comprise entre **1,84 mètre et 2,34 mètres**, l'aménagement comprendra deux modules avec étagères de 50 cm de largeur, deux tiroirs et d'une penderie avec tringle sur l'espace restant.

2.8.5.2 Pièces de rangement (selon plans)

Sans objet, les dressings ne sont pas prévus aménagés.

2.8.6 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS

Nombre et implantation des prises RJ45

Raccordement sur le réseau fibre optique local avec abonnement à la charge du propriétaire ou autre dispositif suivant équipement des réseaux publics lors de la livraison.

2.8.6.1 Radio / TV / FM

Sans objet.

2.8.6.2 Téléphone

Sans objet.

2.8.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée

Un service d'interphonie et de visiophonie de marque **URMET** ou équivalent permettra de gérer à distance l'ouverture du portail de la résidence

2.8.7 AUTRES EQUIPEMENTS

2.9 EQUIPEMENTS DOMOTIQUES

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Si présence d'un cellier, prestation idem à la pièce de vie de la villa.

3.1.1 MURS OU CLOISONS

3.1.2 PLAFONDS

3.1.3 SOLS

3.1.4 PORTES D'ACCES

3.1.5 VENTILATION NATURELLE

3.1.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

Sans objet.

3.2.1 MURS OU CLOISONS

3.2.2 PLAFONDS

3.2.3 SOLS

3.2.4 PORTES D'ACCES

3.2.5 VENTILATION NATURELLE

3.2.6 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

3.3 PISCINE pour les villas n° 15 et 20

Suivant plans architectes, notice paysagère et plans du bureau d'études VRD :

Les sols en pierre au pourtour sont principalement conservés, nettoyés et repris sur des éléments présentant des fissures

Piscine existante :

- Les margelles seront remplacées à l'identique avec un dallage teinte pierre de Rochefort ou équivalent.
- Les murs carrelés, la coque ou le liner PVC seront révisés
- Les équipements techniques : moteur, filtres et alimentation seront remplacés.

4 EQUIPEMENTS GENERAUX

Sans objet.

4.1 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES

Sans objet.

4.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

4.2.1 EQUIPEMENT THERMIQUE DE CHAUFFAGE

- 4.2.1.1 Production de chaleur
- 4.2.1.2 Régulation automatique
- 4.2.1.3 Pompes et brûleurs
- 4.2.1.4 Accessoires divers
- 4.2.1.5 Colonnes montantes

4.2.2 SERVICE D'EAU CHAUDE

- 4.2.2.1 Production d'eau chaude
- 4.2.2.2 Réservoirs
- 4.2.2.3 Pompes et brûleurs
- 4.2.2.4 Comptage général
- 4.2.2.5 Colonnes montantes

4.3 TELECOMMUNICATIONS

4.3.1 TELEPHONE

Chaque villa sera raccordée sur le réseau de télécommunication.

4.3.2 ANTENNES TV ET RADIO

Chaque villa sera équipée d'une installation permettant de recevoir la Télévision.

4.4 ALIMENTATION EN EAU

4.4.1 COMPTAGES GENERAUX

Localisation suivant plans architectes, selon études Fluides, et/ ou VRD.

Les branchements du projet seront raccordés sur le réseau public, suivant prescriptions et cahier des charges du concessionnaire et/ou des services communaux.

Un regard compteur général sera implanté en entrée d'aménagement du site et chaque maison disposera d'une arrivée d'eau.

L'ouverture du branchement sera faite à la demande et aux frais des acquéreurs auprès du concessionnaire.

4.4.2 BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Localisation suivant plans architectes, selon études Fluides :

- Eau froide : Manchette située dans chaque villa avec un compteur individuel ou un sous comptage

4.5 ALIMENTATION EN GAZ

4.5.1 COLONNES MONTANTES

Sans Objet.

4.5.2 BRANCHEMENTS ET COMTAGES PARTICULIERS

Sans Objet.

4.5.3 COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX

Sans Objet.

4.6 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

4.6.1 COLONNES MONTANTES

Sans Objet.

4.6.2 BRANCHEMENTS ET COMPTAGES PARTICULIERS

Localisation suivant plans architectes et selon études Electricité.

Compteur en attente dans l'Espace technique électrique du logement [tableau ETEL], placé dans les logements

4.7 ESTIMATION DES CONSOMMATIONS

Concernant les **parties privatives des villas** :

- Il sera prévu des manchettes en attente pour équipement ultérieur de compteur individuel, dont les abonnements auprès de fournisseurs spécialisés sont souscrits et pris en charge par le preneur.